https://ricochets.cc/Suppression-des-contrats-aides-les-impacts-dans-notre-vallee-364.html



vallée

- Les Articles -



Publication date: lundi 20 novembre 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Copyright © Ricochets Page 1/3

Rappel de l'épisode précédent : c'est <u>cet article</u> sur l'impact de la suppression des contrats aidés sur les associations de notre vallée.

Sur le carreau

Des individus aussi sont touchés par la suppression des contrats aidés. Margot, de l'épicerie associative de Beaufort-sur-Gervanne, se projetait sur un contrat sur 3 ans ; en définitive, au bout d'un an, elle apprend que son contrat ne pourra pas être renouvelé. Véronique se voit proposer, au lieu d'un poste d'EVS (Emploi Vie Scolaire) à Aouste-sur-Sye, un poste inacceptable car fragmenté sur trois communes avec des temps de transport disproportionnés. Les exemples sont en fait nombreux. Ces personnes avaient une place, un travail rémunéré, et maintenant ne l'ont plu. Ce qui ressort aussi, c'est la brutalité de ce changement, et le sentiment parfois d'un manque de respect.

Dans les associations, les contrats aidés permettent-ils vraiment l'insertion professionnelle ?

Les contrats aidés, à leur création, ont fait l'objet de vives critiques. Il ne s'agirait que de rustines, qui ne permettent pas véritablement de créer des emplois stables.

Irène et Natacha, de l'<u>Arrêt Public</u>, café citoyen à Crest, témoignent du contraire : « Nous avons eu deux contrats aidés et ce dispostif a permis pour les personnes concernées une insertion professionnelle : l'une a trouvé un emploi pérenne dans une commune et l'autre a créé son activité ».

« J'ai pu bénéficier de ce dispositif et je suis maintenant en CDI »

Dans le secteur associatif, les contrats aidés servent souvent à démarrer des jeunes projets ou à développer d'autres missions au sein d'une structure existante (voir <u>article précédent</u>). Autrement dit, **sans contrats aidés au départ, pas de création de poste pérenne**. Et quand on supprime les contrats aidés ? Les personnes en CDI peuvent alors être licenciées par effet d'entraînement. C'est le cas à l'école des <u>Cotylédons</u>, qui a fermé ses portes suite à la suppression brutale des contrats aidés : tout le personnel se retrouve sur le carreau.

Certaines associations ont même fait le choix d'utiliser principalement les contrats aidés, dans l'objectif de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi . « J'ai pu bénéficier de ce dispositif et je suis maintenant en CDI », témoigne Florent Dalmasso, directeur d'<u>Agri Court</u>, association « qui vise à relier durablement la production agricole locale aux habitants et aux professionnels du territoire ». Cette structure de 7 salariés se retrouve contrainte à imaginer en quelques semaines un nouveau modèle de fonctionnement, qui aboutira sur l'arrêt des formations, le non-renouvellement de contrats, etc.

Et dans les collectivités territoriales et le secteur privé

Copyright © Ricochets Page 2/3

Suppression des contrats aidés : les impacts dans notre vallée

Si certaines communes ont à coeur de pérenniser les contrats aidés auxquels elles ont recourt, un bon nombre de personnes en contrat aidé au sein de collectivités se retrouvent sans emploi au bout des 3 ans. Pour Christelle Thouret, qui travaille dans une association d'insertion professionnelle des personnes handicapées, il est vrai que les contrats aidés sont loin de toujours constituer un tremplin vers un emploi stable. C'est le cas pour certaines personnes sur des contrats d'AVS (Auxiliaires de vie scolaire), qui vivent vraiment bien cette expérience pendant leur contrat de travail, mais peinent à trouver quelque chose après, le transfert des compétences étant difficile vers un autre poste.

Pour autant, Christelle Thouret déplore la suppression des contrats aidés dans le **secteur privé**, les CIE (Contrats initiative emploi). Ces contrats ont été supprimés en début d'année, il n'y en avait qu'une poignée en janvier. « Nous en avions une vingtaine à disposition, de quoi tenir 15 jours ». Ces contrats étaient pourtant « un vrai tremplin à l'embauche », car **au terme du contrat aidé l'entreprise maintenait fréquemment le poste**. « Aujourd'hui, sans ce dispositif, les entreprises ne se tournent plus aussi souvent en première intention d'embauche vers des personnes qui ont une reconnaissance de travailleur handicapé avec parfois des CV moins évidents à défendre (périodes d'interruption importante de leur activité professionnelle pour des soins de santé...). Elles vont plutôt se tourner vers des personnes qui ont des parcours professionnels plus lisses, moins chaotiques, et ce sont les personnes les plus éloignées de l'emploi qui en pâtissent ».

On précarise davantage les personnes les plus fragiles.

Les premiers visés sont donc les plus fragiles. Notamment, « l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap devient très difficile lorsque l'on ne peut plus faire valoir l'argument du contrat aidé » témoigne Christelle Thouret. « Pour les personnes handicapées, le taux de prise en charge par l'Etat était de 80%, c'était un vrai argument pour les employeurs », ajoute-t-elle. « on réfléchit à d'autres pratiques, comme le contrat de professionnalisation qui s'appuie sur l'alternance, mais pour l'instant, c'est beaucoup plus difficile à mettre en place, ce sont des dispositifs moins aidants financièrement pour les employeurs, et le nombre de personnes qui peuvent en bénéficier est moins large car ces dispositifs ne correspondent pas à toutes les situations ».

Car en effet, parmi le public que Christelle Thouret accompagne, « il y en aura toujours qui retrouveront un travail, ou pourront accéder à la formation : ceux qui ont un handicap plus faible, ceux qui n'ont pas de souci dans leurs capacités d'apprentissage, ou ceux qui n'ont pas de difficultés sociales associées. Mais pour ceux qui en auront vraiment besoin et qui ont des obstacles cumulés, c'est beaucoup plus difficile de trouver du travail aujourd'hui sans les contrats aidés ».

Elle conclut qu'on « pourrait imaginer quelque chose de mieux que les contrats aidés, des solutions qui ne soient pas des "pansements", des emplois stables et durables, c'est sûr, ce serait l'idéal, mais ça ne semble pas être la ligne politique actuelle », puis ajoute : « aujourd'hui nous n'avons quasiment plus de leviers à activer, en terme d'outils financiers, pour le public que nous accompagnons ».

Suite avec le Volet 3

Copyright © Ricochets Page 3/3